Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 46 (1982) **Heft:** 183-184

Artikel: En lisant quelques textes...

Autor: Roques, Gilles

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399727

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EN LISANT QUELQUES TEXTES...

Depuis une dizaine d'années j'ai entrepris de lire toute la littérature médiévale. J'ai appris à en connaître les grandes avenues et les petits sentiers; ils sont souvent peu fréquentés et pourtant, il n'est pas de texte qui ne réserve des surprises au lexicographe. La publication des matériaux que j'ai réunis lasserait vite la patience des lecteurs, d'autant qu'ils ne m'ont pas permis d'échaffauder une vaste théorie lexicale où les sèmes, les actants constituent la parure des esprits distingués. Je me permettrai de disposer ici quelques fleurs cueillies dans nos vieux textes, pour inciter les chercheurs intéressés à former un groupe décidé à renouveler les matériaux lexicographiques du français, au sein d'une banque de données lexicales.

*

ESBAFÉ « ébahi ».

B. Munk Olsen enregistre dans le glossaire des Dits de Jehan de St Quentin un mot esbafé (v. 117) qu'il glose « ébahi, effrayé ». La chambrière a cru entendre braire un petit enfant et pense que sa maîtresse vient d'accoucher. Cette dernière insulte sa servante, qui s'en ist toute esbafee, et va chercher le prêtre. L'éditeur, n'ayant pas rencontré ailleurs esbafé en anc. fr., ajoute au gloss. « faute pour esbaré ? ». Certes esbaré est attesté en anc. fr. (cf. les exemples réunis dans T-L et Gdf) mais esbafé est-il impossible? La racine onomatopéique *baff- exprimant un bruit fait avec les lèvres est susceptible d'indiquer quatre sens différents: la goinfrerie (cf. baffer, bafrer), l'action de frapper (baffe), la moquerie (bafouer) et l'étonnement (cf. dans les dialectes ébafé « ébahi ») v. FEW 1, 203 qui montre aussi les mêmes sens pour sa variante *paff-. Esbafé appartient clairement à cette famille et se justifie parfaitement.

ESTRIER (AVOIR LE PIED A L' —).

La locution figurée avoir le pied à l'étrier est enregistrée à une date très tardive par le FEW 17, 253 a : au sens de « être au moment de partir » il donne Furetière 1685 et au sens de « être en bonne position pour réussir » Académie 1762. En fait, en ce second sens, la première attestation que je connaisse est dans Jaique Dex, Chronique de Metz (ca. 1440), éd. G. Wolfram, 294. Dans un passage qui raconte, à la fin de la guerre de Metz, comment à la faveur de disputes entre les bourgoix et les gouverneurs, le commun prit le pouvoir avec une partie des braixais (« mutins »). Cependant le désaccord s'établit vite entre ces deux derniers groupes « car quant le comung olt le pied en l'estrier, ilz volxent (« voulurent ») estre segnours et gouverneurs auvec partie des braixais, non mie tuis ». Le sens précis de la locution paraît être « tenir une position privilégiée ».

*

GASTÉ (ENFANT —).

Le syntagme *enfant gâté* « enfant que ses parents gâtent par une trop grande indulgence » apparaîtrait en 1549 (Estienne) d'après FEW 14, 205 b. Signalons un exemple plus ancien (1480) dans le *Mystère de St Quentin* de J. Molinet :

Cy gist en cendres et tres orrible arsin 18411 L'oyr (= l'héritier) de Sathan et son *enffant gasté*

L'expression est déjà employée au figuré puisque Rictiovaire, le prévôt, qui a fait exécuter Saint Quentin, n'est pas, naturellement, le fils de Sathan. Le FEW ne connaît d'emplois figurés de l'expression qu'au 18e siècle.

*

HERU « monstrueux, hideux ».

On semble admettre, à la suite de T-L, que l'adj. heru est une métathèse pour huré « qui a les cheveux en désordre ». T-L ont pourtant pris la précaution de deux points d'interrogation. Il n'y a pas plus dans le glossaire de l'excellente édition du Respit de la Mort de Jean Le Fèvre où on lit : herus (264) « hérissé ».

Le texte décrit Cerbère,

qui tant est hydeux et herus.

< Cerberus >

Les autres exemples du mot heru sont les suivants :

Orible gent es molt sanbloit herue.

Chans. d'Antioche, éd. S. Duparc-Quioc, 8928.

La fille au hericon heru.

Guillaume de Digulleville, Pél. Vie Humaine ds T-L.

Or le lorrain connaît bien *herous* « fâcheux, hargneux, mauvais, désagréable; sale, hideux, horrible, terrible, monstrueux » (Zeliqzon). Ces sens conviennent bien à l'anc. français *heru* dont seul le suffixe est différent. Le mot lorrain est enregistré dans le FEW 16, 197 b. On peut certes en reconsidérer l'étymon, car l'ancienneté des attestations semble exclure le moyen haut allemand. En tout cas il nous paraît clair qu'il s'agit en Lorraine d'un vestige précieux de l'anc. français *heru* qui n'a donc rien à voir avec *huré*.

*

LAUSER « railler, moquer ».

On lit dans la *Sottie* IX du *Recueil Trepperel*, éd. E. Droz (v. 245) :

Je cuide moy quë on nous *lause*,

On nous respond à tous noz motz.

L'éditrice note (p. 215): « le mot lause, qui semble signifier tromper, m'est inconnu ». Au gloss. elle fait suivre l'entrée lauser d'un point d'interrogation, en ajoutant « d'après le contexte, le mot signifierait moquer ». Ces sens sont tout à fait acceptables. Le mot est à rapprocher du namurois lôzârd « personne qui plaisante ou raille de sang-froid, en gardant son sérieux ». On peut ne pas accepter totalement l'article lôs du FEW 16, 480 b-481 a, et c'est mon cas. Cependant lauser doit y trouver sa place, de même aussi, à mon avis, que le lose « tromperie, flatterie » ds Guiot de Provins Bible (cité ds T-L, cf. aussi éd. J. Orr 2429 var.).

MISSE « pauvre ».

Dans la Farce du *Pont aux Anes*, éd. A. Tissier, *Farce Française* (2^e série), XIV, 4, on lit ces propos de la femme répondant à son mari qui réclame son repas :

Vostre mesnage est si très *misse* Qu'il n'y a céans pain ne miche, Ne de quoy faire souppe grasse.

L'éditeur glose misse par « pauvre » (d'après Fournier, qui renvoie au latin miser) et note que le mot manque ds Gdf et Huguet. Le sens est exact mais l'étymologie ne convient pas. On connaît l'adj. mince « pauvre » (depuis Coquillart DN 933, 1675), très employé dans le syntagme mince de caire « démuni d'argent » (depuis Coquillart DN 1578, 1994; cf. aussi Jean Michel Passion 18615), cf. aussi mince d'argent « id. » (Coquillart M des P 21), attestations qui complètent celles réunies par le FEW 6, 2, 133 a (où l'on supprimera Villon [= Dialogue de Mallepaye et de Baillevent ds Gdf[). La nasale peut tomber, peut-être par dissimilation; ce fait est attesté dans les formes dialectales micé, misé, micer (FEW 6, 3, 132 b), misser (FEW 6, 3, 133 a), de mincer; cf. encore micée, misée pour mincée, missouer (1347) pour minchoir, demisser, demicer pour demincer (tous ds FEW 6, 3, 133 a). Pour mince la forme miche (qui est celle que suppose la rime de la Farce) est attestée indirectement dans l'ex. de Therence en fr. (ca. 1500), cité ds GdfC, où minces « pauvres » rime avec riches.

Nancy.

Gilles ROQUES